

Rapport d'Activités

Service d'Accompagnement
Vers et Dans l'Habitat :
SAVDH Hébergement

2019

— a
a —

Sommaire

1. PRESENTATION DU SERVICE	3
2. APERÇU DE L'ACTIVITE 2019	4
2.1 Faits marquants	4
2.2 Ressources Humaines	4
2.3 Evaluation / démarche qualité	5
3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE	6
3.1 Typologie des personnes accompagnées	6
3.1.1 Sexe / âge (cumul sur l'année).....	6
3.1.2 Composition familiale (cumul sur l'année).....	8
3.1.3 Nationalité des personnes accompagnées (cumul sur l'année).....	8
3.1.4 Situation administrative des personnes accompagnées (cumul sur l'année)	9
3.1.5 Ressources des ménages accompagnés en 2019	10
3.2 Evolution de la durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2019	10
3.3 Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif	11
4. L'ACCOMPAGNEMENT	12
4.1 Les entrées	12
4.1.1 Motifs	12
4.1.2 Orientations des entrées effectuées.....	12
4.2 Les nuitées	13
4.3 L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	13
4.3.1 Sexe des bénéficiaires orientés	13
4.3.2 Niveau de formation initiale	13
4.3.3 Ages des personnes orientées	14
4.3.4 Mesures et étapes	14
4.3.5 Mesures à caractère « social ».....	14
4.3.6 Mesures d'insertion professionnelle	14
4.4 Les sorties	15
4.4.1 Les points de blocage en vue d'une sortie	15
4.4.2 Les motifs de sortie des personnes.....	15
4.5 Modalités d'accompagnement.....	15
4.5.1 Accompagnement interne en multi référence.....	15
4.5.2 Les aides financières.....	17
4.5.3 Les actions collectives	17
5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	18

1. PRESENTATION DU SERVICE

Etablissement	SAVDH Hébergement
Adresse	53, Rue Dubois Crancé – 69600 Oullins
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	04 78 50 16 05
Fax	04 78 50 10 01
Email	siege@alynea.org
Nom de la directrice	Anne LESUEUR
N° finess	690000001101494061
Type d'établissement	Hébergement d'urgence de familles en diffus
Convention collective	Accord CHRS -Nexem
Date de création de la structure	Automne 2013

Portrait de la famille T.

Le couple et leurs 2 enfants d'origine Sénégalaise et de nationalité Espagnole, sont arrivés en France en 2015. Le SAVDH Hébergement a accueilli cette famille en janvier 2019.

Suite à l'absence de M. pendant plusieurs mois, une fin de prise en charge a été actée pour lui en octobre 2019.

▪ L'accès au droit

A l'arrivée de la famille, M. avait ouvert ses droits à la CPAM, mais restait 1 blocage de prestation CAF.

Mme bénéficiait de l'AME alors qu'en tant que conjoint d'européen actif, elle aurait dû bénéficier de la CMU C.

Nous avons détecté que la famille avait des difficultés à s'inscrire dans un parcours de soins malgré des problèmes de santé avérés : Difficulté à prendre des rdv, à les honorer, des droits limités.

Un accompagnement soutenu sur cet aspect a été nécessaire. Suite à la séparation, Mme ne pouvait plus prétendre au RSA et aux prestations familiales. Néanmoins, une entrée en formation rémunérée par le Pôle Emploi a permis d'ouvrir ses droits.

▪ L'aspect éducatif et la scolarité des enfants

Les 2 enfants sont scolarisés en CM2 et en terminale littéraire et il n'y a pas de difficultés particulières.

▪ L'aspect professionnel

En demande de formation, Mme a intégré 1 formation « outils numériques » à ALYNEA. Puis le parcours persévérance lui a permis de travailler son projet professionnel.

Son projet était de se former pour travailler dans le secteur de la petite enfance, mais la séparation du couple a accéléré sa mise à l'emploi, faute de ressource.

La situation familiale a modifié le projet initial d'une sortie rapide vers le logement autonome. La question des ressources a contraint Mme à travailler plutôt que de se former pour subvenir aux besoins de sa famille.

2. APERÇU DE L'ACTIVITE 2019

2.1 Faits marquants

Le SAVDH Hébergement a poursuivi en 2019 sa structuration autour des activités d'hébergement d'urgence.

Il compte 4 dispositifs d'hébergement en diffus :

- Les Logements alternatifs : 130 places
- L'extension en diffus du CHRS Cléberg créée en 2016 : 15 places
- Les places Urgences du CHRS Régis créées en 2017 : 30 places
- Les appartements regroupés du CHRS Cléberg créés en 2017 : 47 places

Ainsi le dispositif SAVDH Hébergement comporte **222 places**.

La réorganisation interne

Cette année 2019 a été, entre autre, centrée sur l'évaluation de l'accompagnement pluridisciplinaire mis en place en 2018. Cela a donné lieu à certains réajustements afin d'adapter au mieux l'accompagnement des familles hébergées.

Ainsi :

- Les référents enfance / parentalité ont pris en charge l'accompagnement des enfants majeurs afin de maintenir une continuité et une cohérence d'accompagnement.
- Dans le cadre d'une formation de service : « *Le projet personnalisé en équipe pluridisciplinaire : la coordination de parcours* » un nouvel outil projet personnalisé a été mis en place.

2.2 Ressources Humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2018	En ETP
Chef de service	Magali CANARD	1
Référente Enfance Parentalité	Nadège MAKHLOUF	1
Référente Parcours	Doria ILGHET	1
Référente Enfance Parentalité	Camille IMBERT	1
Référent Parcours	Laurent BARBERET	1
CISP	Véronique JACQUEMOT	0.5
Référent Hébergement	Pierre MARECHAL	1
Total		6.5

En 2019 l'ensemble de l'équipe a bénéficié de 2 formations :

- « *Le projet personnalisé en équipe pluridisciplinaire : la coordination de parcours* », formation de 3 jours, dispensée par l'ARAFDES. Cette formation a permis de nous

interroger sur nos pratiques actuelles, de penser leurs évolutions à travers la mise en place d'un nouvel outil Projet Personnalisé.

- « *Renforcer le développement du pouvoir d'agir par l'approche du rétablissement* », formation de 3 jours, dispensée par la FAS. L'objectif étant d'acquérir les principes d'un accompagnement orienté autour du rétablissement : développement du pouvoir d'agir des personnes, orienter les décisions vers le choix des personnes, baser l'accompagnement sur les espoirs et les rêves, etc.

2.3 Evaluation / démarche qualité

En 2019, le travail engagé depuis l'année précédente dans le cadre de la démarche qualité s'est poursuivi.

Les dossiers individuels de prise en charge (physiques ou dématérialisés) relatifs à la protection des données individuelles et le travail toujours en cours a pour but de mieux sécuriser les données et mieux informer les personnes accueillies sur leur contenu au travers notamment de la réécriture du règlement de fonctionnement.

La mise en place d'un nouvel outil « Projet personnalisé » devra permettre une plus grande implication des personnes dans leur projet. C'est également l'amorce du travail qui devra se poursuivre en 2020 autour de l'évaluation interne et de l'écriture du projet de service.

3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

3.1 Typologie des personnes accompagnées

3.1.1 Sexe / âge (cumul sur l'année)

L'extension Cléberg

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe		Total	%
	féminin	masculin		
Tranche d'âge	féminin	masculin	Total	%
- 3 ans	0	0	0	0%
3 à 17 ans	5	5	10	43.5%
18 à 24 ans	2	0	2	9%
25 à 59 ans	5	5	10	43.5%
+ 60 ans	1	0	1	4%
Total	13	10	23	100%
%	56.5%	43.5%	100%	

L'extension Régis

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe		Total	%
	féminin	masculin		
Tranche d'âge	féminin	masculin	Total	%
- 3 ans	0	0	0	0%
3 à 17 ans	12	10	22	61%
18 à 24 ans	1	2	3	8%
25 à 59 ans	7	4	11	31%
+ 60 ans	0	0	0	0%
Total	20	16	36	100 %
%	56%	44%	100%	

Cléberg familles

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe		Total	%
	féminin	masculin		
Tranche d'âge	féminin	masculin	Total	%
- 3 ans	2	1	3	6%
3 à 17 ans	14	6	20	41%
18 à 24 ans	2	4	6	12%
25 à 59 ans	10	8	18	37%
+ 60 ans	1	1	2	4%
Total	29	20	49	100%
%	59%	41%	100%	

Les Logements Alternatifs

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe		Total	%
	féminin	masculin		
Tranche d'âge	féminin	masculin	Total	%
- 3 ans	8	7	15	9%
3 à 17 ans	41	38	79	47%
18 à 24 ans	5	9	14	8%
25 à 59 ans	32	26	58	35%
+ 60 ans	1	0	1	1%
Total	87	80	167	100%
%	52%	48%	100%	

De manière générale, sur l'ensemble des activités du service, le nombre de femme est plus important que le nombre d'homme. Ceci s'explique essentiellement par le fait que nous accueillons un certain nombre de familles monoparentales dont une famille monoparentale où il s'agit d'un homme seul avec ses enfants.

3.1.2 Composition familiale (cumul sur l'année)

	Ext. Cléberg	%	Ext. Régis	%	Cléberg Familles	%	Logements Alternatifs	%
Personnes seule avec enfant(s) : I+1 à 3	1	17%	2	29%	0	0%	7	19.5%
Personnes seule avec enfant(s) : I+4 et plus	1	17%	1	13%	1	10%	7	19.5%
Couple avec enfant(s) : C+1 à 3	4	66%	2	29%	8	80%	18	50%
Couple avec enfant(s) : C+4 et plus	0	0%	2	29%	1	10%	4	11%
Total	6	100%	7	100%	10	100%	36	100%

Au 31/12/2019 :

- 4 ménages hébergés dans le cadre de l'activité Extension Cléberg (pour 4 appartements) ;
- 5 ménages hébergés dans le cadre de l'activité Extension Régis (pour 6 appartements) ;
- 9 ménages hébergés dans le cadre de l'activité Cléberg familles (pour 10 appartements) ;
- 29 ménages hébergés dans le cadre de l'activité Logements Alternatifs (pour 30 appartements).

A noter que sur l'ensemble des familles hébergées en 2019, 7 familles sont composées uniquement de personnes majeures :

- 2 composition personne isolée + 1 enfant majeur
- 2 composition personne isolée + 2 enfants majeurs
- 1 composition Couple + 2 enfants majeurs
- 2 compositions Couple + 3 enfants majeurs.

3.1.3 Nationalité des personnes accompagnées (cumul sur l'année)

	Ext. Cléberg	%	Ext. Régis	%	Cléberg Famille	%	Logements Alternatifs	%
Française	0	0%	3	0%	0	0%	9	0%
Hors UE	15	65%	26	80%	45	92%	135	86%
UE	8	35%	7	20%	4	8%	23	14%
Total	23	100%	36	100%	49	100%	167	100%

Sur l'ensemble des dispositifs du service la proportion des ménages accompagnés qui ont une nationalité hors Union Européenne est fortement majoritaire

3.1.4 Situation administrative des personnes accompagnées (cumul sur l'année)

	Ext. Cléberg		Ext. Régis		Cléberg familles		Logements Alternatifs	
	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%
Ayant obtenue une régularisation	13	56%	26	80%	5	10%	90	59%
Carte d'identité FR / UE	8	35%	10	20%	4	8%	32	14%
Demande de régularisation (étranger malade, VPF, etc.)	2	9%	0	0%	20	41%	9	5%
Recours juridictionnel (TA, CAA, CE), sous mesure d'éloignement (APRF, OQTF, APE) et déboutés sans procédure en cours	0	0%	0	0%	14	29%	35	21%
Titulaire d'une carte de résident (hors réfugié)	0	0%	0	0%	6	12%	0	0%
Procédure Dublin	0	0%	0	0%	0	0%	1	1%
Total	23	100%	36	100%	49	100%	167	100%

Nous accueillons un certain nombre de personnes qui à leur arrivée sont sans droit ni titre. Ainsi l'un des premiers objectifs de l'accompagnement est de les soutenir dans leurs démarches afin qu'elles obtiennent un droit au séjour sur le territoire. Une fois un droit au séjour obtenu l'accompagnement va s'orienter vers l'ouverture des droits sociaux, l'accès à la formation et/ou à l'emploi afin de permettre aux familles d'acquérir une autonomie financière stable et suffisante pour travailler à la sortie de l'hébergement.

3.1.5 Ressources des ménages accompagnés en 2019

	Ext. Cléberg		Ext. Régis		Cléberg famille		Logements Alternatifs	
	Nb Ménages	%	Nb Ménages	%	Nb Ménages	%	Nb Ménages	%
Activité rémunérée	2	33%	6	86%	3	30%	14	39%
Minima sociaux (RSA, AAH, etc.)	2	33%	0	0%	0	0%	5	14%
Allocation CAF	0	0%	1	14%	0	0%	1	3%
Chômage	0	0%	0	0%	0	0%	1	3%
Sans ressources	2	33%	0	0%	7	70%	15	41%
Total	6	100%	7	100%	10	100%	36	100%

Majoritairement les personnes parviennent à accéder à un emploi.

Les personnes sans ressources sont les personnes n'ayant pas de droit au séjour, déboutées et sans procédure en cours ou en demande de régularisation avec un récépissé de première demande sans autorisation de travail. Pour certaines de ces situations dont la régularisation prend plusieurs années l'accompagnement est essentiellement marqué par la gestion de l'attente.

Cette attente n'est pas sans engendrer des souffrances et un certain désarroi pour les personnes.

3.2 Evolution de la durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2019

Durée du séjour	Ext. Cléberg		Ext. Régis		Cléberg familles		Logements Alternatifs	
	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%
< 6 mois	4	27%	0	0%	0	0%	12	0%
6 - 12 mois	7	46%	4	16%	0	0%	8	10%
12 - 24 mois	0	0%	11	44%	4	10%	10	8%
+ 24 mois	4	27%	10	40%	37	90%	97	71%
TOTAL	15	100%	25	100%	41	100%	127	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)	13		27		25.5		36	

3.3 Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif

Durée du séjour	Ext. Cléberg		Ext. Régis		Cléberg familles		Logements Alternatifs	
	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%	Nb d'hébergés	%
6 - 12 mois	1	12.5 %	0	0%	1	9%	1	%
12 - 24 mois	0	0%	4	36%	7	64%	2	%
+ 24 mois	7	87.5 %	7	64%	0	0%	37	%
TOTAL	8	100%	11	100%	8	100%	40	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)	48		27		15.5		45	

Les durées de séjour supérieures à 24 mois et donc les durées moyennes de séjour importantes s'expliquent, comme indiqué dans les commentaires précédents par le fait que le public accueilli au sein des dispositifs du SAVDH Hébergement intègre l'hébergement sans droit au séjour ou avec des droits incomplets. Pour certaines personnes l'obtention d'un droit au séjour peut prendre plusieurs années.

De plus, au-delà de la question du droit au séjour le travail d'accompagnement autour de l'accès aux droits (CAF, sécurité sociale, etc.) et des problématiques sociales nécessite du temps.

4. L'ACCOMPAGNEMENT

4.1 Les entrées

4.1.1 Motifs

	Ext. Cléberg	Ext. Régis	Cléberg familles	Logements alternatifs
Expulsion locative				
Séparation / Divorce / Rupture familiale				
Fin d'hébergement (tiers)				
Squat / Hébergement insalubre				
Maladie				
Errance / désocialisation / sortie de la rue				
Fin de prise en charge au titre de la demande d'asile				
Fin de prise en charge urgence	2	2		5
Sortie de plan froid				
Violences conjugales				
Demandeurs d'asile en cours de procédure				
En recherche d'emploi				
Logement insalubre habitable				
Sortie d'établissement spécialisé				
Autre				
NSP				
Total	2	2	0	5

4.1.2 Orientations des entrées effectuées

L'ensemble des orientations faites sur le service en 2019 proviennent de la Maison de la Veille sociale (MVS).

Systématiquement, dès lors qu'un ménage sort de l'hébergement les places disponibles sont mises à disposition auprès de la MVS. Les orientations sont faites soit par le biais de la commission urgence soit par la commission insertion. En effet bien que nous disposons de financements relevant de l'urgence nous constatons que nous est également orienté un public relevant de l'insertion.

Le constat effectué les années précédentes se confirme en 2019 : les ménages orientés sur les places urgences relèvent de plus en plus du public insertion. En effet, dès lors qu'un début de régularisation est effectué et un travail d'insertion possible les situations sont orientées sur nos places urgence. Ainsi cela nécessite de repenser nos modalités d'accompagnement pour permettre de soutenir les personnes dans un véritable travail d'insertion socio-professionnelle et plus uniquement être dans la gestion de l'attente.

4.2 Les nuitées

	Ext. Cléberg	Ext. Régis	Cléberg familles	Logements Alternatifs
Capacité (nombre de places)	15	30	47	130
Nombre de nuitées réalisables	5 475	10 950	17 155	47 450
Nombre de nuitées réalisées	4 557	10 358	17 396	49 066
Taux d'occupation	83%	95%	101%	103%

Le taux d'occupation de l'extension Cléberg s'explique par une inoccupation d'appartement durant la durée des travaux de remise en état à la suite de la sortie de familles.

Les taux d'occupation supérieurs à 100 % sont dus à l'arrivée de nouvelles personnes au sein de certains ménages hébergés (naissance ou regroupement familial).

4.3 L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

4.3.1 Sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle en 2019

Femme	Homme	Total
30	27	57

4.3.2 Niveau de formation initiale des personnes orientées

Niveau de formation	Nombre
Illettré, analphabète, non scolarisé	8
Niveau VI (avant 3ème)	22
Niveau V (3ème, CAP, BEP)	13
Niveau IV (BAC)	0
Niveau III (BAC+2)	0
Niveau II et I (BAC+3 et plus)	0
Diplôme étranger non reconnu en France	14
Total	57

4.3.3 Ages des personnes orientées

Nombre de personnes (cumul sur l'année)		
Tranche d'âge	Total	%
< 25 ans	5	9%
26 / 35 ans	20	35%
36 / 45 ans	18	31%
46 / 55 ans	13	23%
> 55 ans	1	2%
Total	57	100%

4.3.4 Mesures et étapes sur les personnes orientées

Redynamisation	33
Bilan, diagnostic	7
Projet Professionnel	33
Médiation partenaires socio-pro	68
AAVA	11
PERLE	8

4.3.5 Mesures à caractère « social »

Accès ou maintien aux soins (montage de dossiers MDPH, informations sur le handicap...)	7
Accès ou maintien des droits (Chômage, ASS, RSA...)	5

4.3.6 Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2019

CDI	4
CDD	5
Création d'entreprise	3
DELF / DILF	10
Formation Français	29
Total	51

4.4 Les sorties

4.4.1 Les points de blocage en vue d'une sortie pour les ménages présents au 31/12/2019

	Ext. Cléberg	Ext. Régis	Cléberg familles	Logements Alternatifs	Total
Prêt à sortir – En cours de proposition	0	1	1	0	2
Prêt à sortir – Sans proposition	1	2	0	3	6
Sortie suspendue – Statut administratif	0	0	7	12	19
Sortie suspendue – Situation sociale	2	0	0	9	11
Sortie suspendue – Situation sanitaire	0	0	0	0	0
A Sortie suspendue – Non solvable	1	2	1	5	9
Total	4	5	9	29	47

4.4.2 Les motifs de sortie des personnes sorties au cours de l'année 2019

	Ext. Cléberg	Ext. Régis	Cléberg familles	Logements Alternatifs	Total
Logement social autonome (bail direct)	5	11	7	37	60
Décohabitation	1	0	1	0	2
Expulsion - Fin de prise en charge	2	0	0	3	5
Total	8	11	8	40	67

4.5 Modalités d'accompagnement

4.5.1 Accompagnement interne en multi référence.

Mis en place dans le cadre de la mise en place de la pluridisciplinarité au sein des hébergements en diffus au sein d'ALYNEA, les familles hébergées bénéficient d'un accompagnement en multi référence.

→ Le référent parcours - insertion

Intervient auprès des adultes (parents) et a pour missions en collaboration avec les personnes accueillies et les partenaires intervenants auprès des personnes de :

- Accompagner les personnes dans l'ouverture et/ou le maintien de leurs droits sociaux et dans leurs démarches en fonction de leur degré d'autonomie ;

- Favoriser la prise en charge et la résolution des problématiques administratives, sociales et de santé ;
- Accompagner les ménages hébergés dans la construction de leur dossier de demande de logement autonome et évaluer leur capacité d'autonomie en logement.

→ **Référent enfance / parentalité**

En charge des enfants mineurs et jeunes majeurs en lien avec leurs parents. Ses missions consistent à :

- Accompagner les enfants dans l'accès à la scolarisation, l'éducation, la santé, les loisirs, etc.
- Accompagner les familles vers et dans les mesures de protection de l'enfance, en lien avec les dispositifs de droits commun ;
- Accompagner les familles dans la parentalité : accueil des nouveaux nés, démarches de santé des enfants, etc.

→ **Référent hébergement**

En charge de la gestion du parc de logement du service sur les volets techniques et éducatifs. Il assure les conditions matérielles nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des ménages et accompagne les ménages dans le développement de leur capacité à occuper durablement un logement en pratiquant le « faire avec ».

L'accompagnement à l'autonomie dans l'habiter et le « faire avec » consiste à :

- Permettre l'installation et l'emménagement des familles accueillies avec une dimension éducative ;
- Accompagner les familles dans l'appropriation de l'hébergement et veiller au développement de leur autonomie en logement ;
- Accompagner les familles dans la connaissance des droits et devoirs du locataire avec un soutien technique.

→ **Conseillère en Insertion Socio-professionnelle**

Assure l'accompagnement individuel des personnes qui lui sont orientées par les référents parcours et enfance parentalité pour les jeunes majeurs afin de favoriser leur insertion socio-professionnelle.

Au regard du public accueilli au sein du SAVDH, l'accompagnement de la CISP consiste à permettre l'apprentissage et/ou une meilleure maîtrise de la langue française, orienter les personnes pour le passage de DILF/DELF, évaluer l'employabilité, orienter vers un AAVA, PERLE, aider à la constitution des dossiers MDPH pour une reconnaissance RQTH.

→ **Référent logement**

Rencontre les ménages hébergés dès lors que leur situation administrative, sociale et financière permet de travailler avec eux la sortie de l'hébergement. Ainsi, après orientation du référent parcours, le référent logement recueille attentes et critères des ménages, tout en apportant une notion de réalité quant à leurs projections. Il centralise, instruit et porte les

demandes d'inscription auprès des ACIA. Il transmet les propositions de logement adaptées aux ménages, effectue les visites d'appartement pour les personnes titulaires et s'assure des bonnes conditions de la signature du bail.

Au-delà de l'accompagnement individuel, et pluridisciplinaire engagé par les travailleurs sociaux, le SAVDH s'appuie sur :

4.5.2 Les aides financières

De nombreuses familles accompagnées, étant dans des situations administratives complexes, n'ont pas de ressource. Ainsi, le dispositif d'hébergement aide financièrement ces ménages pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins alimentaires et d'hygiène.

Par ailleurs, des aides peuvent être délivrées exceptionnellement pour faciliter le parcours administratif des personnes. Nous aidons par exemple au paiement des timbres fiscaux pour l'obtention des titres de séjours ou à l'inscription pour l'obtention des diplômes de français (DILF / DELF). Ces aides sont attribuées sous forme de prêts et font l'objet d'un échéancier de remboursement dès lors que les familles obtiennent des ressources.

Ainsi pour l'année 2019 ce sont 27 familles qui ont bénéficié de ces aides financières et 12 ont bénéficié d'un prêt.

De plus, le service bénéficie de dons via la Banque Alimentaire, ce qui permet aux familles accueillies et sans ressources de disposer de colis alimentaires. Sur 2019 c'est une dizaine de familles qui ont pu en bénéficier de manière ponctuelle ou régulière.

4.5.3 Les actions collectives

Dans la continuité des années précédentes, et afin de proposer aux familles accueillies des activités en lien avec le projet associatif et les besoins repérés, le SAVDH tend à poursuivre et développer des actions collectives.

Ainsi en 2019 :

- Les ateliers cuisine en partenariat avec la Banque Alimentaire et l'intervention d'une diététicienne : 6 séances réalisées ;
- Les cours de français dispensés une demi-journée par semaine dans les locaux de Richelieu par le pôle bénévole d'ALYNEA ;
- L'aide aux devoirs dispensée 2 soirs par semaine dans les locaux de Richelieu par le pôle bénévole d'ALYNEA ;
- L'activité jardin dans les locaux de Paul Bert en partenariat avec l'association Eisénia.

En complément des ateliers qui se déroulent de manière régulière des événements / sorties ponctuels sont également proposés aux familles : sorties à la ferme pédagogique, Aqua lac, Mini World, fête annuelle avec spectacle de clown et animations, etc.

La fête annuelle qui a lieu en générale en janvier est un temps fort pour les ménages hébergés et pour l'équipe. Cet évènement organisé conjointement avec l'équipe du CHRS Régis est très investi par les familles.

L'intervention de partenaires est également développée avec la CPAM par exemple autour de la prévention dentaire, alimentaire, le Bus info santé de la Métropole de Lyon, etc.

Le groupe de travail transversal aux services et établissements d'hébergement diffus d'ALYNEA s'est poursuivi durant l'année 2019. L'objectif de ces temps-là est de mutualiser les actions collectives et favoriser le « faire association ».

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Dans la continuité de l'année précédente marquée par la mise en œuvre d'un accompagnement pluridisciplinaire, le service a bénéficié en 2019 d'une formation autour de l'outil projet personnalisé qui a permis d'asseoir cette nouvelle organisation.

Cela a également permis d'amorcer la dynamique dans laquelle va être l'équipe en 2020 avec la réalisation de l'évaluation interne et l'écriture du projet de service. C'est donc un travail important qui va mobiliser l'équipe mais aussi les personnes hébergées qui seront impliquées. Cette période de bilan va nous permettre d'évaluer ce qui fonctionne bien et ce qui fonctionne moins bien et ainsi d'identifier des axes d'amélioration pour les 5 ans à venir.

Le SAVDH va ainsi continuer à s'inscrire dans les lignes directrices données par le projet associatif en travaillant à une meilleure prise en compte de la parole des hébergés et en participant au développement du pouvoir d'agir.

Le service a entre autre comme projet d'instaurer des réunions avec les personnes hébergées plus régulièrement tout au long de leur prise en charge. Mais aussi de mettre en place des entretiens individuels lors de la sortie des familles.